

matière d'adoption internationale, et la *Convention interaméricaine sur le retour international des enfants* de 1989, ou d'y adhérer; et se conformer à nos obligations à l'égard de ces conventions, afin d'empêcher les cas d'enlèvements internationaux d'enfants par l'un de leurs parents et d'y remédier.

Afin de protéger et de promouvoir les droits des enfants, élaborer et mettre en œuvre des politiques et des programmes intersectoriels pouvant inclure la promotion de l'enregistrement civil de tous les enfants, et allouer les ressources appropriées pour entreprendre ces tâches; établir et soutenir la coopération entre les États, ainsi qu'avec la société civile et les jeunes, afin d'assurer une mise en œuvre et une surveillance efficaces des droits des enfants, notamment d'indicateurs sur la santé, sur le développement et sur le bien-être des enfants propres à chaque pays, grâce au partage de pratiques exemplaires sur la manière de rendre compte au moyen de rapports nationaux pour les États parties à la *Convention relative aux droits de l'enfant*.

Promouvoir la consultation, la participation et la représentation des jeunes dans tous les domaines les touchant, en leur donnant accès à des renseignements fiables et en leur offrant la possibilité d'exprimer leurs vues et de contribuer aux discussions dans les activités et les forums locaux, nationaux, régionaux et internationaux.

Renforcer le rôle de l'OPS, de l'IACI et de la CIDH en tant que conseillers techniques auprès du GSS sur tous les aspects des questions qui touchent les enfants, et reconnaître l'importance de ces institutions dans le suivi des recommandations pertinentes du Sommet.

Suivi du *Plan d'action*

À l'occasion de notre troisième réunion, à Québec, nous soulignons la nécessité d'approfondir et d'élargir notre collaboration pour répondre aux besoins et aux aspirations des citoyens. Pour atteindre ces objectifs, il est fondamental que nous mettions efficacement en œuvre les engagements que nous avons pris. À cette fin :

Nous reconnaissons le rôle prépondérant des gouvernements dans la mise en œuvre du *Plan d'action*.

Nous accueillons avec satisfaction et encourageons la coopération sectorielle étendue qui existe au niveau ministériel dans divers secteurs et qui constitue la composante de base de la coopération hémisphérique. Nous demandons à nos ministres respectifs de continuer de soutenir la mise en œuvre des mandats contenus dans ce *Plan d'action* et de rendre compte des progrès réalisés.

Gestion du Sommet :

Nous continuons de soutenir le GSS en tant qu'organe principal tenu de rendre compte, par l'intermédiaire des ministres des Affaires étrangères, de la surveillance de la mise en œuvre des mandats du Sommet.